COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HERAULT

Mairie d'ARGELLIERS
Rue du Presbytère
34380 Argelliers
Tél : 04.67.55.65.75

Chargé d'étude :
franck soler [urbaniste]
Franck SOLER
13 Rue Terral
34000 Montpellier
E-mail : franck.soler@krepis.fr

Jérôme BERQUET
Urbaniste O.P.Q.U
Consultant en urbanisme réglementaire
E-mail : jberquet.consultant@gmail.com
Adresse : Jérôme Berquet
Le Dôme, 1122, Avenue du Père
34000 Montpellier

Plan cadastral de type ancien
source :
DGFIP © 2025-04-DXF CC43
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées :
RGF93 Projection Lambert 93

Courbes de niveau :
source IGN 2021
données RGE ALTI ®

Avec le concours de :
SPICARTO
Gérard VIGO
Cartographie & Géomatique
Entrepreneur Individuel (EI)
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail : spicarto@orange.fr

Commune d'Argelliers
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Document graphique du règlement
Plan de zonage (Village)

Echelle : 1/2500ème

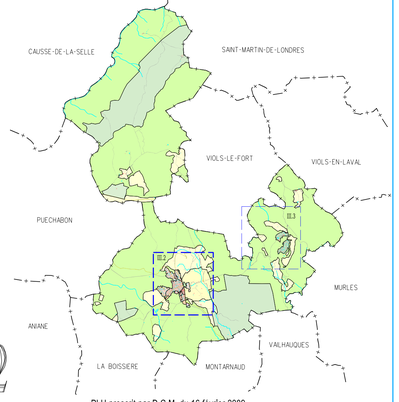

III.2

Ref : arg012plu26_d25a
10 juillet 2026

PLU prescrit par D.C.M. du 16 février 2009
Arrêté par D.C.M. du 18 novembre 2025
Approuvé par DCM du 30 juillet 2026

SPICARTO décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Secteur soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (Frange Sud) (article L.151-6 du code de l'urbanisme)
- Servitudes de mixité sociale (article L151-15 du code de l'urbanisme)

Eléments de paysage et de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine hydraulique (lavognes, fontaines, moulin)
- Patrimoine religieux (croix, chapelle)
- Patrimoine agricole (muret de pierres sèches)
- Vestiges
- Patrimoine paléontologique (grès à reptiles)

Eléments de paysage et de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Zones humides
- Espace de fonctionnalité
- Haies

Inondation

- R — Zone inondable PPRI (Report indicatif, se référer au plan "papier" du dossier du PPRI approuvé le 03/08/2007, seul opposable.)
- AZI — Zone inondable AZI
- ZEC — Zone d'Expansion de Crue (Mosson)
- Recul de 20 m de l'axe des cours d'eau (hors PPRI et AZI)

Zonage issu de l'Aléa de ruissellement

- Ru-Fnu — Zone d'aléa fort en zone non urbanisée
- Ru-FU — Zone d'aléa fort en zone urbanisée
- Ru-MNU — Zone d'aléa modéré en zone non urbanisée
- Ru-MU — Zone d'aléa modéré en zone urbanisée

Risques technologiques
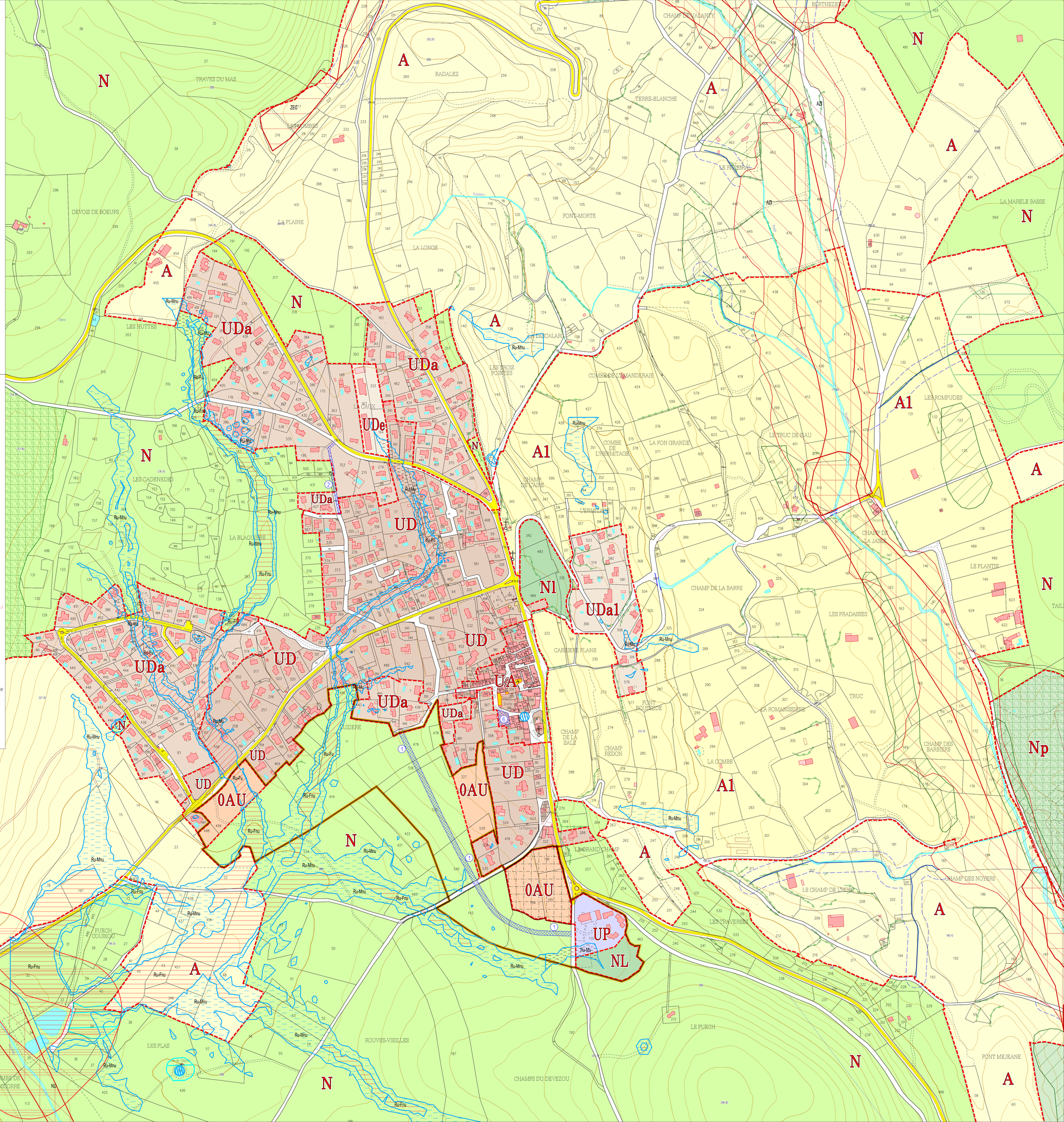
- Périmètre sanitaire de la station d'épuration
- Zones d'effet pyrotechniques - Dépôt d'artificier
- Zones d'effet liées au centre de stockage d'explosifs et de munitions de Viols -le-Fortl